

Les sites internet officiels, gratuits et utiles pour vos démarches liées à l'immatriculation des véhicules

A partir du site service public : <https://www.service-public.fr/>

- Obtenir un certificat de situation administrative (= non gage) :

https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/accueil_certificat

- Connaître le tarif d'un certificat d'immatriculation (= carte grise) à partir du simulateur de taxes :

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/cout-certificat-immatriculation>

- Enregistrer un changement d'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

- Enregistrer une déclaration de cession entre particuliers et hors cession pour destruction :

<https://mdel.mon.service-public.fr/mademarchev5/sfjsp?interviewID=CessionVehicule>

Vous devez vous munir du formulaire cerfa de "déclaration de cession d'un véhicule" que vous avez rempli lors de la cession du véhicule, ainsi que du code confidentiel qui figure sur le courrier d'accompagnement de votre certificat d'immatriculation ou de l'étiquette adresse.

A partir du site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés :

<https://ants.gouv.fr>

- Suivre les délais et modalités d'acheminement du certificat d'immatriculation :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Immatriculer-un-vehicule-neuf/Delai-et-acheminement>

- Consulter la liste des garages habilités proches de chez vous :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-immatriculer-votre-vehicule2>

- Télécharger un formulaire cerfa :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/Services-associes/Telecharger-un-formulaire-Cerfa>

A partir du site internet des services de l'Etat en Mayenne :

www.mayenne.gouv.fr

Rubrique démarches administratives « Système d'immatriculation des véhicules »

Transmettre une demande d'information générale : rubrique « Contacts »



Consultez les réponses aux questions les plus fréquemment posées : « Foire aux questions »



Les sites internet officiels, gratuits et utiles pour vos démarches liées au permis de conduire

A partir du site service public : <https://www.service-public.fr/>

- Consulter son solde de points :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17121>

Pour accéder à ce téléservice, il est nécessaire de disposer de votre numéro de permis et d'un code personnel confidentiel, sauf si vous vous identifiez via France Connect.

A partir du site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés :

<https://ants.gouv.fr>

- Suivre la fabrication de son permis de conduire :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-votre-permis-de-conduire>

- Où faire sa photo et sa signature numérisées :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-votre-photo-et-votre-signature-numerisee>

- Effectuer une demande de permis de conduire en ligne :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Effectuer-une-demande-de-permis-de-conduire-en-ligne>

Au préalable, vous devez créer un compte sur le site de l'ANTS et vous munir de vos identifiants.

Ce service, permet de faire dans son intégralité une demande de permis de conduire en cas de perte, de vol, de détérioration ou d'expiration de la durée administrative de votre permis de conduire ou en cas de changement d'état civil.

Vous aurez besoin :

- d'un code photo d'identité numérique, que l'on obtient auprès des cabines ou photographes agréés repérables grâce à la présence d'une vignette "Agréé Services en ligne ANTS" vous indiquant que la cabine ou le professionnel peut produire la photographie et la signature compatibles avec la demande de permis de conduire en ligne,

- de vos pièces justificatives au format numérique,

- d'une connexion internet,

- d'une adresse mel ou d'un numéro de téléphone mobile afin d'être informé de l'avancement du processus d'instruction et de production du permis de conduire.

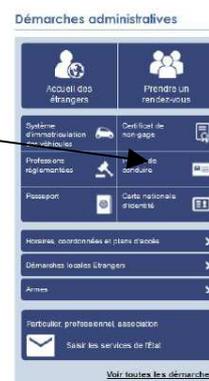
A partir du site internet des services de l'Etat en Mayenne :

www.mayenne.gouv.fr

Rubrique démarches administratives « Permis de conduire »

Transmettre une demande d'information générale : rubrique

« Contacts »



Consultez les réponses aux questions les plus fréquemment posées : « Foire aux questions »

